

RÈGLEMENT - CONCOURS PROMOTIONNEL
Loterie qui fait du bien 2026 - Association du cancer de l'Est du Québec

ORGANISATEUR :

Le concours est organisé par l'Association du cancer de l'Est du Québec (ACEQ).

DURÉE DU CONCOURS :

Le concours se déroule du 1er mai au 31 mai 2026 à 23 h 59 (HE).

ADMISSIBILITÉ :

Le concours est ouvert aux résidents du Québec âgés de 18 ans et plus.

Mode de participation :

Toute personne qui achète au moins un billet de la *Loterie qui fait du bien* pendant la période du concours est automatiquement inscrite au tirage.

PRIX

Un (1) prix sera attribué :

Une carte-cadeau d'essence d'une valeur de 250 \$.

Le prix n'est ni transférable ni monnayable.

TIRAGE :

Le tirage aura lieu le 1 e avril 2026 parmi toutes les participations admissibles.

La personne gagnante sera contactée par courriel ou téléphone. Elle devra répondre dans un délai de 5 jour ouvrable, sans quoi un nouveau tirage pourra être effectué.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

En participant, la personne accepte de se conformer au présent règlement.

Facebook n'est pas associé à ce concours et ne l'endosse pas.

L'ACEQ se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le concours si des circonstances hors de son contrôle le justifient.

Les renseignements personnels recueillis seront utilisés uniquement pour l'administration du concours et de la loterie, conformément aux politiques de l'ACEQ.

RÈGLEMENT COMPLET :

Le règlement complet est disponible sur notre site : aceq.org